CONSEIL MUNICIPAL

Mandat 2011/2014

N° 10

ANNEE 2013

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 FEVRIER 2013 à 19 h 00

10 Présents : A BEAUJOIS ; G.CHATEAU ; M-C FICHELLE ; M HARMANT ; N.HERON ; J-M LEGRIN ; C MATHON ; V MATHON ; J-M SPETEBROODT ; F TESTELIN

3 Absents excusés avec pouvoir : J-M JACQUART à M-C FICHELLE ; A. KIMOUR à J.M. SPETEBROODT ; G. LEVEL DE RIDDER à G.CHATEAU ;

3 Excusés : B. HOUSSIN ; D.SABOURIN ; M. SPETEBROODT

Ordre du Jour :

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

ADMINISTRATION GENERALE – ADMINISTRATION COMMUNALE

GESTION DES ASSEMBLEES - COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2012

LE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2012 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MARCHES PUBLICS

Délibération N°1 : Marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation d'un bâtiment public en espace d'accueil d'enfants de type micro-crèche » : désignation du Contrôleur Technique

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire informe son assemblée de l'obligation qu'est la désignation d'un contrôleur technique dans le cadre d'un tel marché.

Il précise qu'une consultation a été lancée et que trois devis nous ont été retournés : Bureau Veritas, Socotec et Préventec.

Après détail des devis fournis, celui de Bureau Veritas apparaît comme étant le plus économiquement avantageux.

Le Maire propose donc d'assigner la mission de contrôle technique à Bureau Véritas.

Malgré l'intervention de l'élu Testelin, mettant l'accent sur le coût particulièrement onéreux du futur projet ainsi que sur son caractère opportun, le conseil municipal adopte cette délibération. Seuls deux élus ont voté contre.

Délibération N°2 : Marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation d'un bâtiment public en espace d'accueil d'enfants de type micro-crèche » : désignation du Coordinateur Sécurité et Prévention Santé

Christian MATHON fait lecture du projet de délibération et précise de nouveau à son assemblée que la présence d'un Coordinnateur Sécurité et Prévention de la Santé est obligatoire dans le cadre du projet dont il est question.

Une lecture des trois devis nous ayant été retournés est faite.
Parmi ces trois bureaux d'étude ; Bureau Véritas, Socotec et Cobat/Coprev ; le premier s'illustre comme étant le mieux disant.

Monsieur le Maire propose donc d'assigner la mission de Coordinateur Sécurité et Prévention de la Santé à Bureau Véritas.

Le conseil municipal adopte la délibération proposée.
Seuls deux élus ont voté contre.

Délibération n° 3 : Marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation d'un bâtiment public en espace d'accueil d'enfants de type micro crèche » : lancement d'une consultation pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrage

Le chef de l'assemblée indique qu'il s'agit ici de se prémunir contre les risques de contentieux, portant notamment sur la solidité des ouvrages, les malfaçons, désordres, et dommages divers affectant lesdits ouvrages dans leurs éléments constitutifs ou dans leurs éléments d'équipements.

Il poursuit en précisant que cette assurance prendrait effet au démarrage du chantier pour s'achever à la fin de la période décennale (dix ans après la réception des travaux).

Monsieur Mathon propose donc de lancer une consultation de différents assureurs.

La délibération est adoptée. Seuls deux élus ont voté contre.

Délibération n° 4 : Lancement d'une consultation – marché de travaux « réhabilitation de l'ancienne mairie en espace associatif »

Monsieur le Maire de la commune rappelle à son assemblée que les diverses réflexions qui ont été menées ont engendré une modification du projet concernant l'ancienne mairie (futur espace associatif).

En effet, Monsieur Mathon explique qu'il s'agirait dorénavant d'une simple rénovation de type clos couvert, en lieu et place d'un marché de maitrise d'œuvre. L'absence de grosses difficultés techniques ainsi que le faible coût de l'opération en sont les causes.

Le Maire propose donc à son assemblée de se prononcer sur le lancement d'une consultation de diverses entreprises dans le cadre de ce marché de travaux.

La délibération est adoptée par le conseil. Seul un élu vote contre

ELECTIONS

Information n° 1 : révision des listes électorales – bilan du tableau du 10 janvier

Monsieur le Maire donne lecture du tableau rectificatif du 10 janvier 2013.

La liste générale compte 1326 électeurs au total, dont 624 pour le premier bureau (Mairie), et 702 pour le second (école Lucie Aubrac).

URBANISME- HABITAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n° 5 : Approbation de l'élargissement de compétences au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine

Le Maire de la commune indique qu'il s'agit ici d'une simple formalité.

Capinghem étant membre de Lille Métropole Communauté Urbaine, elle se doit d'approuver tout élargissement de compétences à son profit ; ce que confirme L'élu Guy Château, Conseiller Communautaire.

Le conseil municipal se prononce sur ce transfert.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 6: Report à la rentrée 2014 de l'application du décret relatif à « l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et modifiant le code de l'éducation »

Monsieur Héron, l'adjoint aux services périscolaires, intervient et enjoint Monsieur le Maire de présenter cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil.

Cette requête est acceptée par le Chef de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35
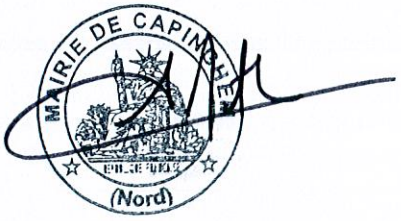
M. MATHON Christian
Maire de CAPINGHEM